Image not found or type unknown

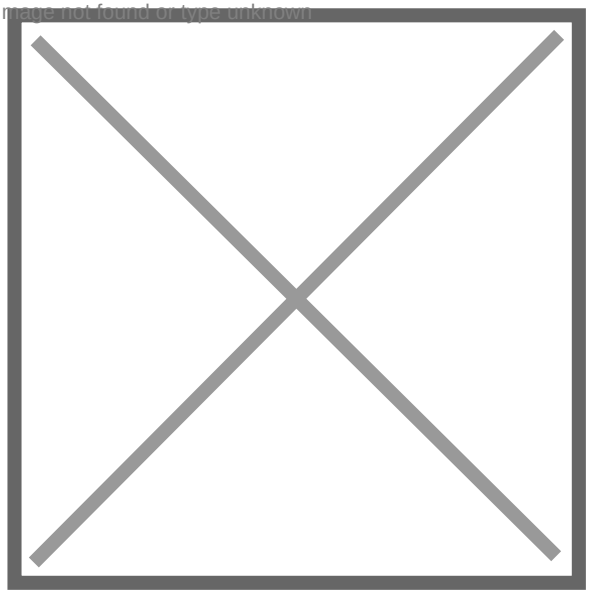

Délai indemnisation assurance

Par **lilarose**, le **27/04/2017** à **01:31**

Bonsoir,

Quel est le délai d'indemnisation des assurances après un accident de trajet?
J'ai eu un accident de voiture il y a 1 mois avec dommage corporel et arrêt de travail et c'est le silence avec les assurances XXXX
Que dois je faire?

Merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **27/04/2017** à **08:24**

bonjour

[citation]J'ai eu un accident de voiture il y a 1 mois avec dommage corporel et arrêt de travail et c'est le silence avec les assurances XXXX [/citation]Soyez plus explicite sur les circonstances de cet accident.

Par **lilarose**, le **27/04/2017** à **13:21**

Bonjour,
J'ai eu un accident de trajet sur la route en sortant du travail. On m'est rentrée dedans. Arrêt d'une semaine suite contusion cervicale et kiné. Cela fait plus d'un mois. Je voulais savoir le

délai d'indemnisation pour dédommagement des assurances (**XXXXXX**).Ils me disent qu'il n'ont pas encore traité mon dossier et qu'il vont me faire une proposition d'indemnisation.
Qu'en pensez vous?
Merci

Par **chaber**, le **27/04/2017** à **15:07**

bonjour

sans responsabilité aucune vous serez indemnisé au titre de loi Badinter, déduction faite des prestations des organismes sociaux.

Dès qu'il a connaissance de la date de consolidation :

-L'assureur doit présenter une offre d'indemnisation dans un délai de cinq mois à compter de cette date.

-Cette offre doit comprendre tous les éléments du préjudice indemnisable.

Par **lilarose**, le **12/05/2017** à **01:55**

bonsoir,
les assurances m'ont contacté pour me dire qu'ils allaient m'envoyer un dossier à remplir car d'après eux la consolidation a été rapide (une semaine d'arrêt) et que peut être il me faudrait faire encore de la kinésithérapie et les contacter plus tard. Bref pas très clairs..
Je ne comprends pas ce qu'ils cherchent, puisque tous les documents de consolidation fait par le médecin ont été clair et envoyé depuis 1 mois et demi.
Que puis je faire dans cette situation?
Merci

Par **chaber**, le **12/05/2017** à **10:22**

bonjour l'assureur est encore dans les délais prévus par la loi Badinter

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés